

LES CLUBS SARTHOIS

Retrouvez tous les clubs sarthois et les disciplines proposées : https://www.ffjudo.com/lesclubs/liste?discipline=&type_cours=&club=&cp=72&ville=



LE CODE MORAL

柔道

CODE MORAL DU JUDO

LA POLITESSE

c'est le respect d'autrui

LE COURAGE

c'est faire ce qui est juste

LA SINCÉRITÉ

c'est s'exprimer sans déguiser sa pensée

L'HONNEUR

c'est être fidèle à la parole donnée

LA MODESTIE

c'est parler de soi-même sans orgueil

LE RESPECT

sans respect aucune confiance ne peut naître

LE CONTRÔLE DE SOI

c'est savoir taire sa colère

L'AMITIÉ

c'est le plus pur des sentiments humains

Comité de Judo de la Sarthe



Section Sportive Scolaire



Maison des Sports
29 bd St Michel
72000 LE MANS

Site : <https://sarthe-judo.ffjudo.com/>

Facebook : [Comité Sarthe Judo](#)

QU'EST-CE QUE LA SECTION SPORTIVE SCOLAIRE

Une Section Sportive Scolaire est pour l'enfant un moyen de s'épanouir à travers la pratique du judo tout en suivant ses études. Cette structure permet de concilier réussite scolaire et pratique assidue du judo.

Double projet : réussite scolaire & sportive

Optimiser les chances de réussite scolaire en s'épanouissant au travers la pratique du judo. Cette structure permet aux judokas garçons et filles de bénéficier de conditions optimales pour s'entraîner en poursuivant leurs formations **tout en restant licenciés dans leur club**. Le maintien dans cette structure est remis en cause chaque année en fonction des résultats scolaires et du comportement général..

L'objectif sportif est de permettre aux jeunes judokas d'effectuer un apprentissage technique et sportif pour ensuite intégrer soit la filière d'accès au haut niveau (pôle espoir de Nantes) soit de participer à la vie associative de son club.

LA SCOLARITE

Organisation :

Les élèves inscrits à cette section suivent les cours "classiques" en collège (de la 6^{ème} à la 3^{ème}), avec des horaires aménagés.

A l'issue de la classe de troisième, l'élève a les mêmes possibilités d'orientation que dans tout autre collège.

Suivi scolaire :

Il sera effectué par le responsable de la section qui sera en contact avec le principal, le principal adjoint et le coordonnateur d'EPS.

Les responsables de la section assistent aux conseils de classe.



LE COLLEGE

Mme LELIEVRE, Principale du collège

Établissement :

Collège Henri LEFEUVRE de la 6^{ème} jusqu'à la 3^{ème}

Rue des Collèges 72700 ARNAGE

Un internat a ouvert ses portes en septembre 2019.

LE JUDO

Responsables:

Jordan CHEVALIER – Conseiller Technique Fédéral

M. COSSERON - professeur d'EPS coordonnateur de la Section Sportive Départementale.

Entraînements :

(au dojo) Les lundi, jeudi et vendredi à partir de 16h00 jusqu'à 17h30 (sauf vendredi 17h00)

Les entraînements seront surtout basés sur un travail technique dans la continuité du travail effectué en club.

De plus, il est vivement conseillé de garder le contact avec le club où l'enfant est licencié et dans la mesure du possible, en fonction de l'état de fatigue et du travail scolaire, participer à l'entraînement dispensé par son professeur.